

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 septembre 2021
Délibération n° : 2021_45
Date de convocation : 08 septembre 2021

**Objet : Prise en charge des frais d'hébergement et repas
des intervenants au colloque sur les labels (PITER)**

Par la suite d'une convocation en date du 08 septembre 2021, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvieux, le 14 septembre 2021 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Valérie GARCIN-EYMEOUD

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, présente (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, présente (6 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, présent en visioconférence (3 voix)

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, excusé ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Nicolas CRUNCHANT (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, absente
- **Ceilac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, excusée ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Jeanne FAVIER-CARGEMEL (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, absent
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, présent en visioconférence (1 voix)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024 ;
- La délibération n° 2017-38 relative à l'indemnisation des frais de déplacement temporaires des agents et élus qui ne perçoivent pas d'indemnisation au titre du Parc naturel régional ;
- Le classement en 2013 du territoire en tant que Réserve de biosphère par l'UNESCO ;
- La délibération 2017_41 du 28 septembre 2017 approuvant le projet de coopération territoriale transfrontalière sur les Terres MonViso ;
- La délibération 2017_58 du 19 décembre 2017 approuvant le dépôt du projet simple 2 « Économies vertes » au titre du Plan intégré territorial PITER Terres MonViso ;
- La convention d'attribution de la subvention Feder du 23 octobre 2018

Considérant :

- L'intérêt du colloque sur les labels co-organisé par le Parc du Queyras et la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras ;
- Les neuf contributions retenues par le comité d'experts qui seront présentées lors de la matinée du colloque ;
- L'inscription au budget du PITER Terres Monviso EcO de la prise en charge des frais de d'hébergement et repas des intervenants au colloque ;

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 septembre 2021
Délibération n° : 2021_45
Date de convocation : 08 septembre 2021

Objet : **Prise en charge des frais d'hébergement et repas des intervenants au colloque sur les labels (PITER)**

Le Comité syndical, réuni le 14 septembre 2021, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de suffrages : 37
 Nombre de membres présents : 16
 Nombre de membres représentés : 02

Nombre de suffrages exprimés : 32

Votes Contre : 00 Pour : 32
 Abstentions : 00

De prendre en charge les frais d'hébergement et repas de :

- Catherine Cibien pour un montant de 191 €
- Damien Marage pour un montant de 86,5 €
- Christophe Gauchon pour un montant de 95,5 €
- Anouk Bonnemains pour un montant de 95,5 €
- Mathilde Lamothe pour un montant de 95,5 €
- Claudio Luciano pour un montant de 191 €
- Gabriele Orlandi pour un montant de 191 €
- Pierre Pech pour un montant de 98,25 €

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre à exécution cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
 Pour extrait conforme

Le Président
 Christian BLANC

